

SERVICES D'ADN

Maxxam constitue le plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada. Depuis 2000, Maxxam fait partie des fournisseurs d'analyse de l'ADN approuvés de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Maxxam a créé un précédent au Canada en devenant le premier laboratoire d'ADN accrédité par le Conseil canadien des normes (CCS) à être approuvé par CIC pour effectuer des analyses de l'ADN pour le regroupement familial. Depuis plus de 10 ans, Maxxam offre des services d'analyses de l'ADN précis, rapides et économiques aux candidats à l'immigration locaux et à l'étranger, aux avocats et aux consultants spécialisés en immigration, ainsi qu'aux bureaux de CIC à travers le monde.

Service

- Délai d'analyse de 5 jours pour les analyses courantes de l'ADN
- Envoi des résultats par courrier à tous les consultants en immigration (par courriel au besoin)
- Représentants du service et rapports bilingues (français/anglais)
- Service global offert à des prix concurrentiels dans la plupart des pays (y compris les frais de port outre-mer)

Avantage

- Obtention d'un rendez-vous dans un centre de prélèvement de votre région dans un délai de 24 heures
- Plus de 400 centres de prélèvement à travers le pays
- Centres de prélèvements mobiles offerts dans plusieurs villes du Canada
- Prélèvements buccaux (écouvillons) non invasifs
- Représentants Maxxam en lien direct avec les ambassades et les consulats à l'étranger

Qualité

- Scientifiques avec plus de 85 ans d'expérience combinés en analyse de l'ADN
- Aucune contestation judiciaire depuis la création de notre programme d'analyse de l'ADN en 1998
- Actuellement, seule compagnie d'analyse de l'ADN au Canada à posséder l'exclusivité des contrats du gouvernement à travers la province pour les analyses de l'ADN

ANALYSE DE L'ADN POUR L'IMMIGRATION

Le succès par la science®



En quoi consiste l'analyse de l'ADN (acide désoxyribonucléique)

L'analyse de l'ADN examine le matériel génétique qu'une personne hérite en parts égales de ses parents biologiques (50 % chacun). Pour les tests de paternité ou de maternité, les prélèvements (buccaux/écouvillons) sont faits chez l'enfant, le présumé père et/ou la présumée mère (selon le type d'analyse requis). Si l'ADN du père ou de la mère testé est identique à l'ADN de l'enfant à 50 %, le parent testé est alors identifié comme le parent biologique de cet enfant (généralement, avec une probabilité minimale de 99,95 % et plus). Si l'ADN du parent testé n'est pas identique à l'ADN de l'enfant à 50 %, le parent testé est alors identifié comme n'étant pas (0 % probabilité) le parent biologique de cet enfant.

Autres analyses offertes

Des analyses peuvent aussi être effectuées lorsqu'une preuve de parenté est nécessaire. Les résultats finaux sont présentés comme des « probabilités statistiques » de la relation déclarée selon de l'ADN identique entre les deux personnes testées.

Test de fratrie : test effectué entre deux personnes et plus pour déterminer s'ils sont frères/sœurs ou demi-frères/demi-sœurs.

Test avunculaire : test effectué pour déterminer la probabilité qu'une personne soit la tante ou l'oncle biologique d'une nièce ou d'un neveu.

Test de grand-parentalité : test effectué pour établir un lien de parenté entre un enfant et des grands-parents présumés.

Test de patrilinéarité (par analyse Y-STR): test effectué pour vérifier le lien entre des hommes apparentés. Il peut être utile si le père présumé d'un enfant est inconnu ou absent au moment du test et que le pourcentage d'ADN partagé avec un oncle, cousin ou grand-père disponible est limité.

Confidentialité

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de l'importance de protéger leurs renseignements personnels et, c'est pourquoi ils font appel seulement à des laboratoires d'analyse canadiens, comme Maxxam.

L'un des avantages de choisir Maxxam est que nos laboratoires et notre siège social sont situés au Canada. Par conséquent, tous les renseignements du client seront protégés en vertu des règles de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cela signifie que l'information transmise à Maxxam par le client ainsi que les résultats enregistrés par Maxxam (c.-à-d. identification, empreintes génétiques) ne seront divulgués à aucun organisme gouvernemental sans aviser le client ou sans son consentement.

Si le client fait appel à des laboratoires situés aux É.-U. ou qui envoient des prélèvements d'ADN là-bas, tous ses renseignements sont régis par le U.S. Patriot Act, qui permet aux organismes gouvernementaux de demander de l'information sur un client sans aviser ce dernier ou obtenir son consentement.

Maxxam est une entreprise de solutions et de services analytiques qui s'engage à offrir des services exceptionnels par l'application rigoureuse de la démarche scientifique. Ce qui nous distingue, c'est la façon dont nous appliquons nos connaissances et notre expertise afin de contribuer au succès de nos clients. Nous sommes également dévoués au succès de nos partenaires, de nos communautés et de l'environnement.

Numéros sans frais pour le service de l'ADN

Téléphone : 877-706-7678

Télécopieur : 866-675-2400

Courriel : adninfo@maxxam.ca